



Arrêt de travail puis reclassement sans en être un

Par **Isac84**, le **05/01/2018** à **18:45**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis mi-novembre car j'ai des tendinite aux 2 épaules. Et travaillant dans les rayons d'un magasin de grande distribution je suis allée voir la médecin du travail (suite au conseil de mon médecin traitant) pour savoir quel poste je pouvais rejoindre après mon arrêt. Le MDT m'a dis que je devais avoir un poste aménagé ou sinon que je ne devais n'y aller en caisse n'y au drive car les gestes répétitifs et les charges lourdes sont déconseillé dans mon état. Mais comme j'étais encore en arrêt elle ne m'a rien fait d'officiel et m'a dis de voir ça avec mon patron. Ce que j'ai fait. Mon directeur m'a dis qu'il n'avait rien pour moi et que je devais retourner voir le MDT. Étant encore en arrêt j'y suis retourné la voir et elle m'a dis qu'elle allait prendre rdv avec mon directeur pour parler de mon cas.

Mais comme c'était les fêtes j'ai été obligé de me mettre en arrêt encore 2 fois 15 quinze jours puisqu'ils avaient rdv le 3/01. N'ayant toujours pas de leurs nouvelles j'ai appelé la MDT qui m'a dis que mon directeur avait un poste d'hotesse de caisse mais dans 2 mois donc qu'il fallait que je me mette encore en arrêt 2 mois et après j'irais en caisse.

A-t-il le droit de m'obliger à me remettre en arrêt encore 2 mois? Et pourquoi la MDT me signale qu'il ne faut surtout pas que j'aille en caisse alors qu'elle se met d'accord avec mon directeur pour m'y remettre à mon retour??

De ce fait j'appelle mon directeur pour avoir sa version et il me répond que je dois retourner voir mon médecin traitant pour prolonger mon arrêt jusqu'à que j'aille mieux. Et s'il n'est pas d'accord je serais reclassé dans un autre magasin du groupe (ce que je veux bien évidemment pas!!!)

Bien sûr que mes tendinites avec mon travail ça n'ira pas mieux!!

Qui croire?? Que dois je faire si par conséquent je souhaite plutôt être licencié pour inaptitude? Mais que la MDT ne m'a pas officiellement déclaré inapte!

Ce que je sais c'est que je ne veux plus souffrir de mes tendinites et donc avoir un travail

adapté ou trouver un autre travail ailleurs. Je veux donc mettre fin à mon cdi avec mon employeur pour pouvoir avancer professionnellement car pour l'instant à part me mettre en arrêt et perdre mon salaire c'est tout ce que je fais et sachant que j'ai un enfant de 2 ans c'est vraiment pas évident.
Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **06/01/2018** à **19:24**

Bonjour,

Le principe est que le salarié durant son arrêt peut demander un pré-visite de reprise, pour permettre au médecin du travail d'anticiper sur la visite de reprise qui aura lieu ultérieurement. Cette visite de pré-reprise doit avoir lieu dans les 2/3 semaines qui précèdent la reprise pour être validées.

Dès que vous connaissez votre date de reprise,, vous prévenez l'employeur afin qu'il organise le RV chez le médecin du travail.

Celui-ci prononcera un avis d'aptitude totale ou partielle, avec des contraintes le cas échéant. Ou un avis d'inaptitude obligeant l'employeur à chercher des solutions de reclassement.

Par **Halazona**, le **12/01/2018** à **23:08**

Bonjour

D'abord chaque demande qui sort du patron doit être écrite il n'a pas droit de vous demander de prolonger mais aussi tu ne peux pas prouver ce qui te fait demander. Concernant Mdt que tu sois inapte sache que tu peux consulter un expert médical ou l'association Mdt de ta région pour contester l'inaptitude et faire appel au prud'homme demande dommages intérêts et intégration à ton emploi car l'état est sévère contre licenciement abusif et lutte contre chômage. Voir maison droit et justice et adhère toi auprès Clcv pour avoir une juriste et avocate

Par **davidocche**, le **13/01/2018** à **05:47**

Bonjour

vous devez sûrement avoir une idée de poste qui vous conviendrait, faite en part à votre employeur. Il vous faudra peut-être faire une formation pour ce poste, si vous voulez vraiment garder un travail il faut aussi faire des concessions.

Bon courage

je vous souhaite une meilleure année pour 2018